

## 1 - COLIS TRANSPORTES

GLOBAL NETWORKS Sarl a vocation à exporter vers l'Afrique ses propres marchandises ou bien celles d'autrui (notamment des effets personnels usagés destinés exclusivement à l'usage familial, sans valeur commerciale significative, et ayant déjà servi). L'emballage de ces effets personnels est réalisé par le Client, et reste de sa pleine responsabilité : GLOBAL NETWORKS Sarl ne pourra être tenu responsable des conséquences d'un emballage inadéquat ne garantissant pas l'intégrité de son contenu. Les objets personnels neufs susceptibles d'être taxés en douane à l'arrivée, tels qu'articles d'une valeur vénale supérieure à 150 € (notamment électroménager, informatique, téléphonie), tout alcool, vin, ou produit de luxe (parfums de marque par exemple) doivent nous être signalés par le Client sur sa liste de colisage. Les conséquences financières d'une déclaration incomplète ou non sincère du Client sont susceptibles de lui être facturées en cas de redressement douanier. Hormis ce cas, le tarif facturé dans le cadre du transport pour autrui est net de toute autre charge, que ce soit en France ou à destination. Sont strictement interdits dans tous les cas notamment produits dangereux, inflammables, explosifs, armes, stupéfiants. Le contenu des colis ne peut être systématiquement vérifié, et toute fausse déclaration de la part du Client sur ce type de contenu peut engager sa responsabilité pénale.

## 2 - SERVICES ET TARIFS APPLICABLES

Notre tarif est susceptible d'évoluer en fonction de différents facteurs économiques ou réglementaires mais également d'y voir appliquer des remises commerciales selon les volumes expédiés. Notre tarification ainsi que l'organisation de nos services peuvent évoluer sans préavis, et leur version à jour est disponible en téléchargement à l'adresse web : <http://www.global-shipping.fr>, onglet CGV. La signature par le Client ou son acceptation par voie électronique (mail, WhatsApp) de sa liste de colisage fait office de validation du bon de commande. Toute annulation de commande du fait d'un Client en Ile de France, une fois le colis enlevé, et avant le départ de notre entrepôt, générera des frais de service de 30% du montant total de la commande. Le Client sera alors invité à retirer ses colis à notre entrepôt. Pour les Clients ayant commandé un enlèvement en dehors de l'Île-de-France, les frais de Service stipulés ci-dessus sont majorés de 150 € TTC. Tout rendez-vous à domicile non honoré par le Client sera facturé 15 € TTC. Aucune expédition ne peut être faite sans le paiement intégral de la facture, sauf expressément accepté par écrit par GLOBAL NETWORKS.

## 3 - PAIEMENT DU SERVICE

Les cartons sont payables au jour de la livraison, et le service au jour où les colis nous sont remis. Les règlements par carte de crédit, les virements, ou encore les règlements VISA en 3 ou 4 mensualités (sous réserve de l'accord des banques) sont acceptés. Dans certains cas les commandes peuvent également être payées au lieu de destination. En dehors d'un surcoût qui serait lié aux cas décrits à l'alinéa 8, rien ne sera à payer par le destinataire au retrait de son colis. En cas d'impayé non soldé au moment de la sortie des douanes à destination, le Client reconnaît expressément à GLOBAL NETWORKS un droit de gage conventionnel emportant droit de rétention et de préférence général et permanent sur tous les objets transportés, et ce en garantie de la totalité des créances directes ou indirectes liées au Service fourni au Client, permettant à GLOBAL NETWORKS après 60 jours de réaliser la vente desdits objets, sans autre notification ni préjudice d'autres actions à l'encontre du débiteur. Selon la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à l'allègement des démarches administratives, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due de plein droit en sus des intérêts de retard.

## 4 - GARANTIE DE SERVICE

Les produits que nous revendons bénéficient des garanties légales des fabricants respectifs. En ce qui concerne le fret, nous nous engageons à expédier à bon port et à livrer les colis au destinataire désigné par le Client. Si, pour une raison qui incombe à GLOBAL NETWORKS nous n'étions pas à même de le faire, le prix payé pour le service serait intégralement remboursé au Client dans les 30 jours qui suivent le dédouanement. Cependant ce retard et/ou cette annulation ne saurait être un motif de demande dommages/intérêts par le Client. Nous agissons comme SOCIETE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR AUTRUI sur le territoire de la France métropolitaine, au titre de notre License de Transport de Marchandises n° 2020110000085 enregistrée auprès de la DRIEA Ile de France.

## 5 - DELAIS DE LIVRAISON

GLOBAL NETWORKS maîtrise les délais du service qu'il opère directement, notamment la prise en charge des colis au domicile de l'expéditeur, mais n'a pas la maîtrise sur d'autres étapes de la chaîne logistique telles que le trajet maritime ou les démarches liées au dédouanement. De ce fait, les dates de départ planifiées, mais également les délais de livraison en Afrique ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et nulle indemnité ne saurait être réclamée s'ils n'étaient pas tenus. Par contre si le départ prévu devait être différé de plus de 45 jours francs, le Client en serait averti et aurait alors la possibilité, s'il le souhaite, de demander la restitution de son colis en Île-de-France, par exemple au point celui-ci a été pris en charge, ainsi que le remboursement intégral des sommes payées. Nulle indemnité que quelque nature ne saurait cependant être exigible dans ce cas.

## 6 - RECEPTION DES COLIS

Il appartient au destinataire du colis de vérifier son intégrité lors de sa réception. Le destinataire ne doit pas accepter la remise d'un colis ouvert ou détérioré et s'il l'accepte, il est réputé avoir vérifié l'intégrité de son contenu et renoncer à toute réclamation ultérieure. Les colis sont remis contre décharge écrite est signée par le Destinataire. En cas de refus d'un colis détérioré, il doit le notifier sous 48 heures à GLOBAL NETWORKS Sarl en FRANCE par courriel, par SMS, par WhatsApp au +336 95 58 56 99, ou encore à la page CONTACT du site [www.global-shipping.fr](http://www.global-shipping.fr) en postant si possible une photo descriptive du dommage constaté.

## 7 - PERTE OU VOL DE COLIS

Nos prestations sont assurées par les cabinets BAUCHET (Fontainebleau) pour notre contrat ALLIANZ, et ROEDERER (Nancy) pour les contrats AXERIA et MMA TRANSFLEET. Dans le cas de perte ou de vol d'un colis qui interviendrait entre le moment de sa prise en charge et celui du départ en groupage dans le container maritime, le Client bénéficiera des indemnités prévues par la réglementation du transport de marchandises applicable en France. En cas d'avarie liée au transport maritime (perte du container entier durant l'acheminement maritime), ou à une perte ou un vol sur au pays de destination, une garantie optionnelle forfaitaire sur la valeur du contenu peut être souscrite : Son effet est alors de doubler le remboursement du service non effectué, et son coût TTC est égal à 10% du montant payé pour ce service, hors frais de crédit. Le montant remboursé figure toujours sur la facture. Par ailleurs, sur demande du Client, nous pouvons proposer une assurance Ad Valorem optionnelle si celui-ci l'estime nécessaire, afin de couvrir intégralement les risques d'avarie jusqu'au port de destination. En ce qui concerne le dédouanement des colis à destination, GLOBAL NETWORKS Sarl agit comme mandataire de son Client en accomplissant pour son compte les procédures pour dédouaner des colis. En cas de dysfonctionnement du service normal des douanes du pays de destination, avec des conséquences pouvant aller du simple retard de livraison à la confiscation pure et simple du container, aucune compensation financière ne pourra être exigée par le Client pour la valeur intrinsèque des colis, et seul le remboursement intégral des frais de service tel que stipulé à l'alinéa 4 sera acquis.

## 8 - ENVOI OU RETRAIT DIFFERE DES COLIS

Si du fait du client (notamment paiement incomplet de la facture, ou pour tout motif de convenance personnelle), le colis n'était pas envoyé à la date convenue, ou s'il n'était pas retiré par son destinataire dans les 7 jours suivant la mise à disposition de la commande au destinataire, un coût de magasinage de 1 € TTC par colis par semaine hors délai en France, ou de 500 CFA par colis et par semaine hors délai à destination, seront facturés.

## 9 - LITIGES

En cas de litige entre les parties, seuls les Tribunaux de Paris (d'Instance ou de Commerce) sont compétents, et les lois françaises sont les seules valides.

## 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES

Dans l'hypothèse où une clause du présent contrat serait annulée, sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations, ni affecter la validité du présent contrat dans son ensemble. Les parties s'efforceront alors de modifier la clause affectée de nullité afin qu'elle réponde à la règle tout en respectant l'équilibre et les objectifs du présent contrat.

## 11 - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Engagements RGPD de GLOBAL SHIPPING à consulter sur le site <http://global-shipping.fr/index.php/faq/legal/confidentialite-des-donnees>

## 12 - FORCE MAJEURE

En vertu de l'article 1148 du Code Civil, les situations de Force Majeure notamment liées aux états de catastrophe naturelle ou industrielle, de pandémie, de fait de guerre, d'instabilité politique, ou de carence des Services Administratifs à destination, dégagent GLOBAL NETWORKS de toute conséquence financière dont aurait à souffrir le Client du fait de ces situations, et nulle compensation financière ou dommages-intérêts saurait alors être exigible de GLOBAL NETWORKS SARL.

## 13 - VENTE A DOMICILE

Dans le cas de vente à domicile de Service au Particulier, le contrat est réputé formé par l'acceptation du devis ou du bon d'enlèvement. Le Client bénéficie à lors de la faculté de renonciation dans les 14 jours suivant la signature du contrat, telle que prévue aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la Consommation. Le Client utilisera dans ce cas le formulaire ci-après pour notifier GLOBAL NETWORKS de son intention d'annuler sa commande. L'enlèvement des colis au domicile du Client constituant la première étape de la réalisation de la prestation, il vaut donc renonciation au droit de rétractation, et si rétractation il y avait, l'Alinéa 2 figurant ci-dessus s'appliquera pour les conditions d'annulation de la commande.